

**DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ENGAGEES DANS LA  
CAMPAGNE DES CENT (100) JOURS DEDIEE A LA JUSTICE PENALE INTERNATIONALE  
POUR LE BURUNDI.**

A l'occasion de la clôture de la campagne des cent (100) jours dédiés à la justice pénale internationale pour le Burundi, les organisations de la société civile engagées dans ladite campagne portent à la connaissance du public ce qui suit :

1. La fin de cette campagne coïncide avec l'échéance de retrait effectif du Burundi de la Cour pénale internationale (CPI), un retrait qui est un signe de lâcheté, de cruauté et de trahison du régime de Pierre NKURUNZIZA, un régime qui a choisi la violence comme mode de gouvernance et qui tend à obstruer toutes les voies vers la justice, la vérité et la dignité du peuple burundais ;
2. Les organisations signataires condamnent avec énergie les crimes les plus graves commis contre des citoyens Burundais depuis la crise de 2015 déclenchée par un troisième mandat contesté de Monsieur Pierre NKURUNZIZA. Ces crimes graves ont été perpétrés par des membres des corps de défense et de sécurité (police nationale, Forces de défense nationale, Service National de renseignement), la milice Imbonerakure<sup>1</sup> ;
3. Les organisations signataires insistent pour demander à la CPI à débiter les enquêtes le plus promptement possible sur tous ces crimes commis jusqu'au 27 octobre 2017, date de retrait du Burundi et rappellent qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 127 du Statut de Rome **« son retrait ne dégage pas l'État des obligations mises à sa charge par le présent Statut alors qu'il y était Partie, y compris les obligations financières encourues, et n'affecte pas non plus la coopération établie avec la Cour à l'occasion des enquêtes et procédures pénales à l'égard desquelles l'État avait le devoir de coopérer et qui ont été commencées avant la date à laquelle le retrait a pris effet ; le retrait n'affecte en rien la poursuite de l'examen des affaires que la Cour avait déjà commencé à examiner avant la date à laquelle il a pris effet »** ;
4. Les organisations signataires félicitent le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies qui vient de mettre en place deux mécanismes qui feront un travail complémentaire en vue de documenter les violations graves en cours au Burundi et s'engagent à continuer leur travail de surveillance, de monitoring et de rapportage sur toutes les violations commises contre les citoyens burundais ;
5. Enfin, les organisations signataires profitent de cette occasion pour avertir les autorités burundaises qui croient que le retrait du Burundi de la CPI constituerait un chèque blanc pour continuer à commettre des crimes graves impunément : Ils doivent comprendre que les crimes commis sont imprescriptibles et ils seront un jour tenus responsables de leur comportement criminel.
6. Les organisations signataires appellent tous les Burundais à rester unis et mobilisés à faire face à ces moments durs de l'histoire du Burundi et à continuer à collaborer avec tous les acteurs engagés dans la défense des droits humains afin que toutes les violations soient suffisamment documentées et que justice soit faite aux milliers de victimes.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la Branche de la jeunesse du parti au pouvoir du CNDD-FDD. Les Nations Unies ont confirmé que cette jeunesse militairement armée et entraînée constitue une milice qui tue et terrorise en toute impunité.

**Fait le 27 octobre 2017**

**Les organisations signataires :**

- 1. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture - Burundi (ACAT-Burundi)**
- 2. Association Burundaise pour la protection des Droits humains et des Personnes détenues (APRODH)**
- 3. Collectif des Avocats des Victimes de crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB)**
- 4. Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI)**
- 5. Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)**
- 6. Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE)**
- 7. Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC)**
- 8. Ligue ITEKA**
- 9. Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité (MFFPS)**
- 10. Réseau des Citoyens Probes (RCP)**
- 11. SOS Torture- Burundi**